



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 21 septembre 2026

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mmes Abtisse HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL

COUPE DE France CREDIT AGRICOLE 2026-2027

MASCULINE

INFORMATIONS :

Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes – Nombre de clubs engagés : 897

- 4^{ème} tour le dimanche 27 septembre 2026 (entrée des N1).
- 5^{ème} tour le dimanche 11 octobre 2026 (entrée des L3). Tirage au sort le mercredi 30 septembre à 18h00, au Crédit Agricole Loire, Haute-Loire à St Etienne.

L'utilisation de la FMI est obligatoire (Sous peine de sanction financière) dès la fin de la rencontre.

Port des équipements fourni par la FFF OBLIGATOIRE.

RECETTES ENTREE : au bénéfice du club recevant.

Modification rencontre n°32 : Lire PREVESSINS MOENS / CERNEX ES (Suite à la décision de la CR Règlements).

REMERCIEMENTS : La commission des Coupes et le service communication remercient la direction du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST pour l'excellent accueil et leur disponibilité à l'occasion du tirage au sort du 4^{ème} Tour de la Coupe de France Crédit Agricole. Merci également aux clubs pour leur présence à ce tirage.

Dotation « bonus exploit » Edition 2026-27 Coupe de France Crédit Agricole

L'édition 2026-2027 de la Coupe de France Crédit Agricole va débiter avec les premiers tours organisés sous l'égide de la ligue. Cela reste un moment attendu par les joueurs, les encadrants bénévoles et tout le public.

A l'occasion de cette édition, une équipe qui réalisera un exploit en éliminant un adversaire hiérarchiquement supérieur d'au **moins deux divisions**, se verra octroyer un bonus à l'exploit matérialisé par un bon d'achat Nike. Ce bonus pourra être cumulatif si le club connaît une épopée avec plusieurs exploits successifs. La philosophie de cette initiative repose sur le fait qu'un exploit de l'équipe fanion rejaillisse sur toutes les sections du club amateur par l'obtention de matériel neuf. Le projet dans sa globalité monopolise une enveloppe de 800 000 € répartie entre ce premier tour et le 6^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole et sur une valorisation des clubs qui auront réalisé le meilleur parcours au titre du petit poucet régional et national.

Rappel règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel Terrain :

Art.10 :

POUR le 3^{ème} TOUR Coupe de France :

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau **T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum**.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

FEMININE

INFORMATIONS :

Qualifiés au 1^{ème} tour fédéral : 9 équipes – Nombre de clubs engagés : 140

- 2^{ème} tour : Dimanche 04 octobre 2026 à 14 h 30 (entrée des clubs de R1). TAS le mardi 22 septembre à 18 h.
- 3^{ème} tour : Dimanche 18 octobre 2026 (14 h 30) (entrée des clubs D3). TAS le mardi 06 octobre à 18 h
- Dernier tour régional : Dimanche 1^{er} novembre 2026. TAS le mardi 20 octobre à 18 h

MODIFICATIONS : Le Lieu, La Date, L'Horaire du 2^{ème} tour Coupe de France Féminine :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 2^{ème} tour jusqu'au **Vendredi 25 septembre 2026 à 12 heures** au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr.

L'utilisation de la FMI est obligatoire (Sous peine de sanction financière).

Rappel règlement :

Art 7.3 - Licences, qualifications et participation

1. Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine.
2. Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux. Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve. **Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Les joueuses licenciées U17F peuvent participer, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.**

Art 9 - Classification des terrains.

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

COUPE LAuRAFoot 2026-2027

MASCULINE

INFORMATIONS : 182 clubs engagés

Les clubs R1 - R2 – R3 seniors sont engagés automatiquement par les services de la Ligue. Une seule équipe par club (le plus haut niveau hiérarchique régional).

Le 1^{er} tour est fixé les 26 ou 27 septembre 2026. Les rencontres sont sur le site internet de la Ligue.

CLERMONT FOOT 63 : Coupe LAuRAFoot. Suite à la décision du Bureau Plénier du 8 septembre, le club est exempté pour cette saison.

Informations :

La Commission Régionale des Coupes vous informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe LAuRAFoot Féminine.

► Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Cette coupe est ouverte aux clubs départementaux si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2026-2027 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'**engagement** est fixée au **dimanche 27 septembre 2026 (dernier délai)**.

COURRIER RECU

CR Règlements : Décision dossier S.S. ALLINGES. Noté.

Le Président de la Commission,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisseem HARIZA